

Paris, le XXXXXXXX



MAISON DÉPARTEMENTALE  
des PERSONNES HANDICAPÉES  
de PARIS **MDPH 75**

XXXXXXXX  
XXXXXXXX  
XXXXXXXX  
XXXXXXXX

Service : Pôle évaluation-Unité PCH  
Réfèrent : Secrétariat Unité PCH  
Téléphone : XXXXXXXX  
Fax : XXXXXXXX  
Courriel : XXXXXXXX  
Référence dossier MDPH : XXXXXXXX  
Concernant : XXXXXXXX

XXXXXXXX,

Vous avez déposé un dossier concernant une demande de Prestation de Compensation du Handicap (**PCH**) aide technique auditive auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris (**MDPH**).

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier, merci de nous envoyer les documents suivants :

- Document justifiant de votre situation au regard de l'emploi (fiche de paie ou attestation de pôle emploi, stagiaire, retraité, etc...)
- Attestation en cours de validité de vos droits à la Sécurité Sociale (copie de la carte vitale non acceptée)
- Attestation de CMU en cours de validité si vous en êtes bénéficiaire
- Attestation de complémentaire santé (MUTUELLE) en cours de validité si vous en avez une
- Prescription médicale (ORDONNANCE) de moins d'1 an pour vos prothèses auditives
- Audiogramme de moins de 6 mois réalisé par votre médecin ORL
- **Si vous êtes retraité**, audiogramme établi d'avant vos 60 ans et **réalisé par votre médecin ORL**
- Dans le cas d'un renouvellement de prothèses auditives :
  - Matériel ne correspondant plus au besoin : votre médecin ORL **DOIT** motiver cette demande sur attestation médicale et détailler votre besoin
  - Matériel défectueux ou en panne : attestation de votre audioprothésiste indiquant que les prothèses ne sont pas réparables

- Devis normalisé daté de 2020 des prothèses auditives et de vos piles ou Facture acquittée \*

(si vous avez une facture, merci de nous la transmettre avec la prise en charge éventuelle de votre mutuelle)

- Conformément à la nouvelle réglementation du 1<sup>er</sup> janvier 2020 concernant la mise en place du « reste à charge zéro » pour les audioprothèses, le devis que vous nous avez fourni ..... n°..... du ..... est caduque. Aussi nous vous prions de bien vouloir vous rapprocher de votre audioprothésiste ..... afin qu'il puisse réactualiser ce devis.

Ce document est à nous retourner dans un délai maximum de 2 mois pour que votre dossier puisse être étudié.

- Devis normalisé de moins de 6 mois ou facture acquittée\* des aides techniques adaptées que vous souhaitez acquérir (ex : réveil, flash de porte, casque TV, etc...)

**\*IMPORTANT :**

*Toute facture acquittée 6 mois avant le dépôt de votre dossier fera l'objet d'un rejet*

**► POUR TOUTE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AIDES TECHNIQUES,  
MERCİ DE MOTIVER VOS BESOINS ◀**

Ces documents sont à renvoyer :

**Par courrier : MDPH de Paris - A l'attention de l'Unité PCH  
69 rue de la Victoire  
75009 Paris**

**Par mail : [secretariat.unitepch@mdph.paris.fr](mailto:secretariat.unitepch@mdph.paris.fr)**

Nous vous informons que sans retour de ces documents **dans un délai de 2 mois, votre demande sera classée sans suite.**

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Secrétariat Unité PCH